



Le Réseau des cours supérieures célèbre ses dix ans avec une séance publique et un livre anniversaire

Le Réseau des cours supérieures mis en place par la Cour européenne des droits de l'homme célébrera à Strasbourg ses dix ans d'activité les 5 et 6 juin 2025. Ces célébrations comprendront une séance inaugurale accessible au public par webcast et le lancement d'un livre anniversaire.

Créé en 2015, le Réseau des cours supérieures est un modèle tout à fait singulier de dialogue judiciaire ayant pour objectif d'aider les juridictions nationales à mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme. Il couvre désormais l'ensemble des 46 États membres du Conseil de l'Europe et rassemble 111 juridictions membres ainsi que cinq cours observatrices. Il constitue une communauté de pratique vouée au partage des connaissances et des savoir-faire à un niveau opérationnel et il est devenu la pierre angulaire du dialogue judiciaire entre la Cour et les cours nationales supérieures, œuvrant pour la promotion des principes de subsidiarité et de responsabilité partagée en matière de mise en œuvre des normes de la Convention.

La séance inaugurale du 5 juin sera marquée par un discours d'ouverture de la Dr. Marta Cartabia. Ancienne présidente de la Cour constitutionnelle italienne et ex-ministre italienne de la Justice, la Dr. Cartabia exerce actuellement les fonctions de professeur de droit constitutionnel et de vice-présidente de la Commission de Venise du Conseil l'Europe. Le programme complet de la séance et le lien internet seront communiqués à l'approche de l'événement sur la page <https://www.echr.coe.int/fr/superior-courts-network>.

Le livre anniversaire, qui aborde sous différents angles la genèse du Réseau, ses évolutions et ses incidences tant sur le plan national que du point de vue de la Cour de Strasbourg, peut être commandé sur la librairie en ligne du Conseil de l'Europe : « [Le Réseau des cours supérieures - Une communauté de pratique au service de la justice \(2025\)](#) »

Les activités du Réseau sont financées par le projet « Renforcement de la subsidiarité : un soutien au partage des connaissances de la CEDH et au dialogue des cours supérieures » (le projet [Renforcement de la subsidiarité](#)) mis en œuvre conjointement par le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et la Direction générale droits humains et État de droit du Conseil de l'Europe.

Contact

Leif Berg, Conseiller juridique principal, Direction du juriconsulte (leif.berg@echr.coe.int)

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur X (Twitter) [@ECHR_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH) et sur Bluesky [@echr.coe.int](https://bsky.app/profile/echr.coe.int).

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.